

## probleme avec un numero de telephone

Par **tweety**, le **31/01/2008** à **14:06**

Bonjour,

Depuis quelque temps je reçois de manière continue des sms vide provenant toujours du même numéro.

J'ai contacté l'opérateur qui n'a pas voulu me communiquer les coordonnées du titulaire de la ligne.

Si je porte plainte, aurais-je les coordonnées de suite? Ou alors la police me dira qu'elle ne peut pas non plus?

Merci pour votre aide

Par **Olivier**, le **31/01/2008** à **16:54**

seule la police peut obtenir le nom du porteur du numéro. Il faut effectivement aller porter plainte;

Par **coyotte**, le **31/01/2008** à **18:07**

Ma cousine a eu se problème avec son ex mari la police lui a dis qu'elle ne pouvait rien faire.

A mon avis, il faudra une enquête pour que la police te fournisse le nom de la personne

Par **tweety**, le **31/01/2008** à **18:14**

Merci pour vos réponses.

La police me donnera-t-elle le nom de la personne sur le moment ou dois-je attendre une enquête.

Bien que je me doute que la police a autre chose à faire que d'enquêter sur un numéro de

téléphone.

Par **Stéphanie\_C**, le **31/01/2008** à **18:45**

[quote="tweety":2n1hdem9]Merci pour vos réponses.

La police me donnera-t-elle le nom de la personne sur le moment ou dois-je attendre une enquête.

Bien que je me doute que la police a autre chose à faire que d'enquêter sur un numéro de téléphone.[/quote:2n1hdem9]

Il y aura sans nul doute une enquête (ensuite, dans quel délai... et sera-t-elle vraiment bien faite ?...).

Mais comme tu le dis si bien, je pense que pour des textos vides, la police risque de ne pas trop se déranger.

Le mieux est de résilier auprès de ton opérateur, ou bien de lui demander de mettre ce numéro en interdit (à moins que tu ne puisses le faire depuis ton portable, je crois que l'option existe pratiquement sur tous les portables maintenant non ?).

Par **tweety**, le **31/01/2008** à **18:52**

Merci pour ta réponse Stéphanie.

Je n'avait pas penser à interdire le numéro. Je vais regarder dans mon téléphone et à défaut j'appellerais orange.

Un petit sms en indiquant à l'auteur anonyme que je vais porter plainte va peut être lui faire peur et il me laissera tranquille.

Merci encore à tout le monde pour votre aide

Par **AurelieD**, le **31/01/2008** à **23:21**

[quote="tweety":38b3f8uh]Merci pour ta réponse Stéphanie.

Je n'avait pas penser à interdire le numéro. Je vais regarder dans mon téléphone et à défaut j'appellerais orange.

Un petit sms en indiquant à l'auteur anonyme que je vais porter plainte va peut être lui faire peur et il me laissera tranquille.

Merci encore à tout le monde pour votre aide[/quote:38b3f8uh]

Surtout pas ! Tu ne sais pas de qui elle s'agit, cette personne au téléphone, et elle peut te faire crouler tous tes crédits.

Si ça recommence, poses une main courante à la gendarmerie demander à qui appartient ce numéro ainsi que les coordonnées, pour ceci il faudra que tu conserves tous les appels ou les SMS de cet auteur pour preuve.

Par **candix**, le **01/02/2008** à **01:12**

[quote="AurelieD":30wz6r3q][quote="tweety":30wz6r3q]Merci pour ta réponse Stéphanie.

Je n'avait pas penser à interdire le numéro. Je vais regarder dans mon téléphone et à défaut j'appellerais orange.

Un petit sms en indiquant à l'auteur anonyme que je vais porter plainte va peut être lui faire peur et il me laissera tranquille.

Merci encore à tout le monde pour votre aide[/quote:30wz6r3q]

Surtout pas ! Tu ne sais pas de qui elle s'agit, cette personne au téléphone, et elle peut te faire crouler tous tes crédits. [/quote:30wz6r3q]

désolée, c'est ptete parce qu'il est tard mais la j'ai pas compris

Par **tweety**, le **01/02/2008** à **11:13**

Parles tu du fait que certains numéros parviennent par un simple appel à consommer mon forfait?

Pour éviter cela je préfère aller à la gendarmerie poser une main courante. j'ai conserver tous les sms et j'ai écrit sur une feuille la date et l'heure.

Par **Camille**, le **02/02/2008** à **11:07**

Bonjour,

A ma connaissance, l'envoi de SMS n'est pas imputé sur le forfait du destinataire, c'est plutôt l'émetteur qui va "exploser" son forfait.

[quote="tweety":337f6dvm]

Un petit sms en indiquant à l'auteur anonyme que je vais porter plainte va peut être lui faire peur et il me laissera tranquille.

[/quote:337f6dvm]

Pas forcément conseillé s'il y a intention malveillante : Réponse = "poisson ayant ferré à l'hameçon", d'une façon ou d'une autre...

Le problème, ici, c'est que "SMS vides" ne permettra pas de prouver l'intention malveillante. Même démasqué, l'auteur pourra prétendre à des "fausses manips" dues à sa méconnaissance de son appareil...

Par **candix**, le **02/02/2008** à **11:29**

[quote="Camille":erbhip75]Bonjour,

A ma connaissance, l'envoi de SMS n'est pas imputé sur le forfait du destinataire, c'est plutôt l'émetteur qui va "exploser" son forfait.

[quote="tweety":erbhip75]

Un petit sms en indiquant à l'auteur anonyme que je vais porter plainte va peut être lui faire peur et il me laissera tranquille.

[/quote:erbhip75]

Pas forcément conseillé s'il y a intention malveillante : Réponse = "poisson ayant ferré à l'hameçon", d'une façon ou d'une autre...

Le problème, ici, c'est que "SMS vides" ne permettra pas de prouver l'intention malveillante.[color=red:erbhip75] Même démasqué, l'auteur pourra prétendre à des "fausses manips" dues à sa méconnaissance de son appareil...[/color:erbhip75][[/quote:erbhip75]

oui enfin ca dépend du nombre de sms parce que si il en envoie une 20aine voire plus je pense que le juge ou la police verra tres bien que ce n'est plus des fausses manip[/color]

Par **mathou**, le **03/02/2008** à **17:18**

Est-ce que ça ne pourrait pas être un service de publicité par fax ? Tu les reçois à quelle fréquence ? A quel moment ? Ca m'est arrivé de recevoir des textos vides, il s'agissait du service téléphonique qui avait un bug.

A défaut à part porter plainte...

Par **Camille**, le **04/02/2008** à **12:46**

Bonjour,

[quote="candix":1295xxx2]

oui enfin ca dépend du nombre de sms parce que si il en envoie une 20aine voire plus je pense que le juge ou la police verra tres bien que ce n'est plus des fausses manip[/quote:1295xxx2]

Ben quoi ? Si c'est un vieux pépé gâteau qui "sucré les fraises", il peut bien avoir appuyé vingt fois sur la touche "Envoi"...

Ou alors...

"Comment ça pépé, la télécommande de la télé est en panne ? Arrête de t'énerver, c'est mon téléphone portable que t'as dans la main..."  
:))

Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **04/02/2008** à **15:36**

[quote="Camille":3cnfak4n]Bonjour,  
A ma connaissance, l'envoi de SMS n'est pas imputé sur le forfait du destinataire, c'est plutôt l'émetteur qui va "exploser" son forfait.  
[/quote:3cnfak4n]

Ben si la personne est belge, et que tweety l'appelle ou lui envoie un message elle va payer bien plus cher, ou si la personne l'appelle et qu'elle décroche elle va payer plein pot elle aussi ( en Belgique les deux personnes paient, en Guadeloupe aussi je crois )

Par **tweety**, le **10/02/2008** à **18:57**

Désolé pour mon absence de réponse c'est jour ci.

Alors le numéro qui m'envoie des sms est un numéro de portable français.

J'en reçois environ environ 2 à 3 fois par jour et étrangement cette semaine je n'ai reçu qu'un sms.

Mon sms en menaçant de porter plainte aurait-il fonctionné ou en avoir parler autour de moi aurait-il fait peur à la personne qui s'amuse à m'envoyer des sms.

:roll:

Image not found or type unknown